

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
ANNULE ET REMPLACE DB 01 SEANCE 3 DU 15/03/2023**

**Date de convocation : 31 mars 2023**

**Date d'affichage : 31 mars 2023**

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Présents : 12**

**Votants : 14**

**Dont pouvoir (s) : 02**

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi cinq avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, 29 Grande Rue à Saint Pierre du Vauvray, salle Louis Lainé, en séance publique sous la présidence de Madame Laëtitia SANCHEZ, Maire.

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs Laëtitia SANCHEZ, Anne BERICHI, Frédéric BESNARD, Sandra LEBOURGEOIS, Francine DESABAYE, Céline RECHER, Elodie DESABAYE, Jean-Luc ENJALBERT, Jérôme BOURLET DE LA VALLEE, Bernard LEOEUF, Alain LOEB et Pascal SCHWARTZ.

**Pouvoirs de :** Jean-Charles DUPONT à Bernard LEOEUF et Chantal QUERNIARD à Alain LOEB.

**Absente :** Françoise COHAN

Formant la majorité des membres en exercice.

**Secrétaire de séance : Jérôme BOURLET DE LA VALLEE**

**AUTORISATION D'EMPRUNT POUR L'OPERATION REHABILITATION ET MISE EN CONFORMITE  
REGLEMENTAIRE DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE L'ECOLE ELEMENTAIRE « LES COTEAUX »  
avec la banque des territoires taux fixe**

**Afin de répondre au besoin de financement de ce projet.**

Madame la Maire propose un Contrat de Prêt d'un montant total de 202 153 € consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'opération de réhabilitation thermique et mise en conformité réglementaire du restaurant scolaire et de l'école élémentaire « les coteaux ».

Le Conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-du-Vauvray, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

**DELIBERE avec 11 voix POUR, 00 voix CONTRE, 00 ABSTENTION et 03 REFUS DE VOTE**

Pour le financement de cette opération, le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne de Prêt pour un montant total de 202 153€ et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

**Ligne du Prêt 1**

<b>Ligne du Prêt :</b>	<i>Prêt GPI Ambre</i>
<b>Montant :</b>	202 153 euros
<b>-Durée de la phase de préfinancement :</b>	3 mois
<b>-Durée de la phase d'amortissement :</b> <i>Dont durée de la phase du différé d'amortissement :</i>	25 ans
<b>Périodicité des échéances :</b>	Trimestrielle

027-212705982-20230405-DB01-DE Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 06/04/2023	<b>Taux d'intérêt annuel fixe :</b>	<b>3,59 %</b>
	<b>Typologie Gissler :</b>	<b>1A</b>
	<b>Profil d'amortissement :</b>	▪ <b>Echéance prioritaire (intérêts différés)</b>

A cet effet, le Conseil municipal, autorise Madame la Maire à :

- Signer le Contrat de Prêt avec la banque des territoires réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds ;
- Réaliser et transmettre tous les actes de gestion utiles y afférent

Pour extrait certifié conforme au registre



Laetitia SANCHEZ

Maire de Saint Pierre du Vauvray

Madame la Maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

- Certifie le caractère acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Transmis en préfecture le :